



Information PEE Fin du fond OBLIROC 2

Il y a quelques années, l'entreprise a pris la décision de retirer les obligations Roquette du fond de placement OBLIROC 2. A ce jour, le fond est déjà composé de moins de 10% d'obligations et le restant étant composé de monétaire.

SUPPRESSION CETTE ANNÉE

Début juillet 2023, les dernières obligations Roquette vont être retirées et ainsi transformer le fond OBLIROC 2 en un fond totalement monétaire. Le PEE Roquette bénéficiant déjà d'un fond monétaire, il a été décidé de supprimer le fond OBLIROC 2 courant juillet. 2 possibilités de traitement des fonds restants pourront arriver :

Sans action du salarié



Sans arbitrage du salarié concernant les fonds restants sur OBLIROC 2, les montants seront transférés automatiquement dans le fond monétaire (Perspective Monétaire B).

Prise de position



Vos montants disponibles le resteront. Ainsi, il est possible d'arbitrer sur d'autres fonds du PEE vos montants présents sur OBLIROC 2 avant ou après le tranfert.

ET LA SUITE ?

Un courrier officiel et technique du CM-CIC vous sera envoyé fin avril - début mai afin de vous informer sur la suppression prochaine du fond OBLIROC 2.

Suite à nos différentes demandes et communications, une étude sera effectuée courant du second semestre sur le remplacement du gestionnaire de fonds (CM-CIC) dans le but de rendre le PEE plus dynamique et attractif en souhaitant une application au plus tard début 2024.

